COUPE AA' - 1/200
- Les hauteurs des niveaux et les épaisseurs des dalles sont à titre indicatif

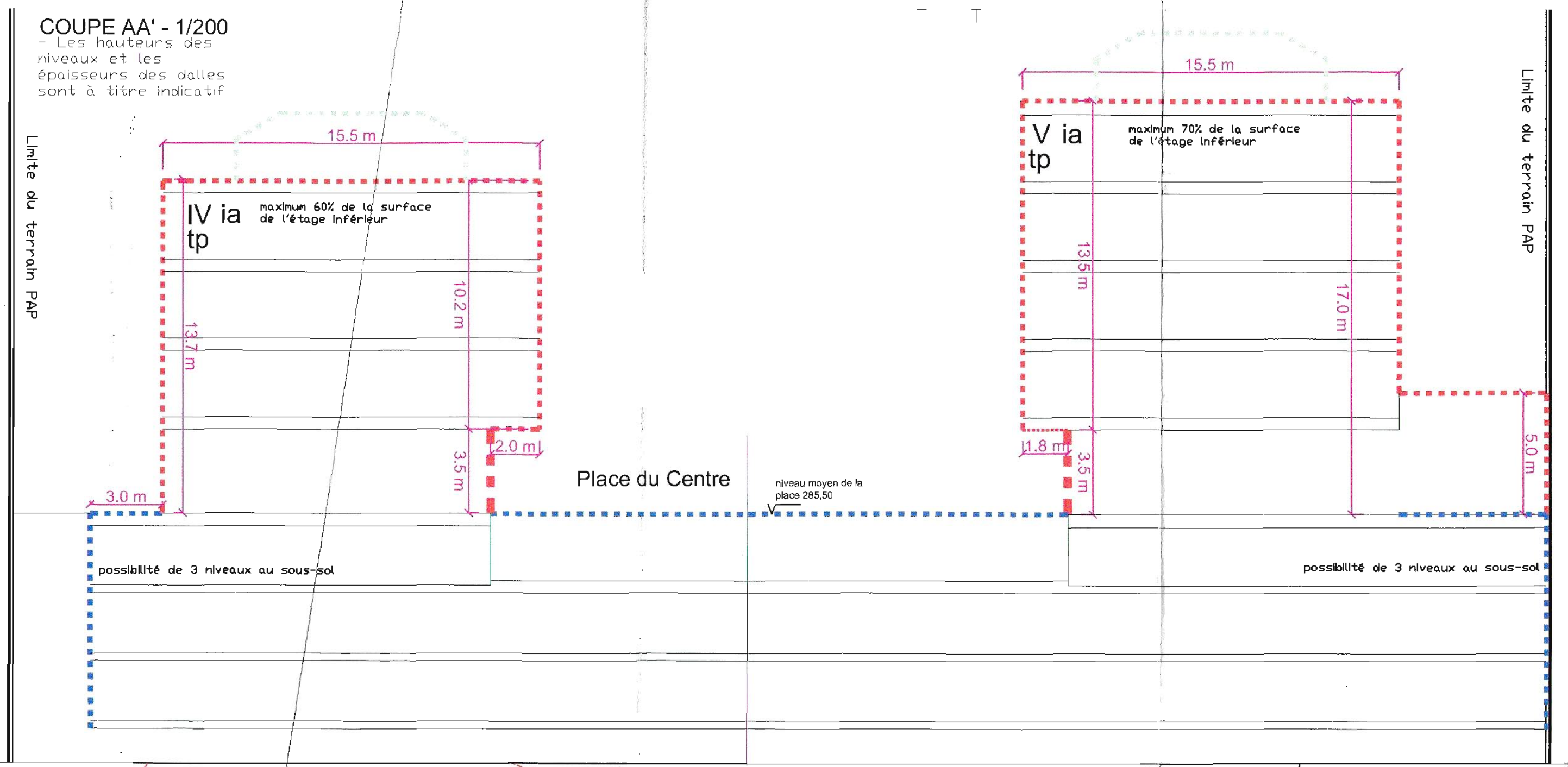
Limite du terrain PAP
15.5 m
IV ia
tp
maximum 60% de la surface de l'étage inférieur
13.7 m
10.2 m
3.5 m
2.0 m
3.0 m
15.5 m
V ia
tp
maximum 70% de la surface de l'étage inférieur
13.5 m
17.0 m
1.8 m
3.5 m
5.0 m
Place du Centre
niveau moyen de la place 285.50
possibilité de 3 niveaux au sous-sol
possibilité de 3 niveaux au sous-sol
Limite du terrain PAP

COUPE BB' - 1/200
- Les hauteurs des niveaux et les épaisseurs des dalles sont à titre indicatif

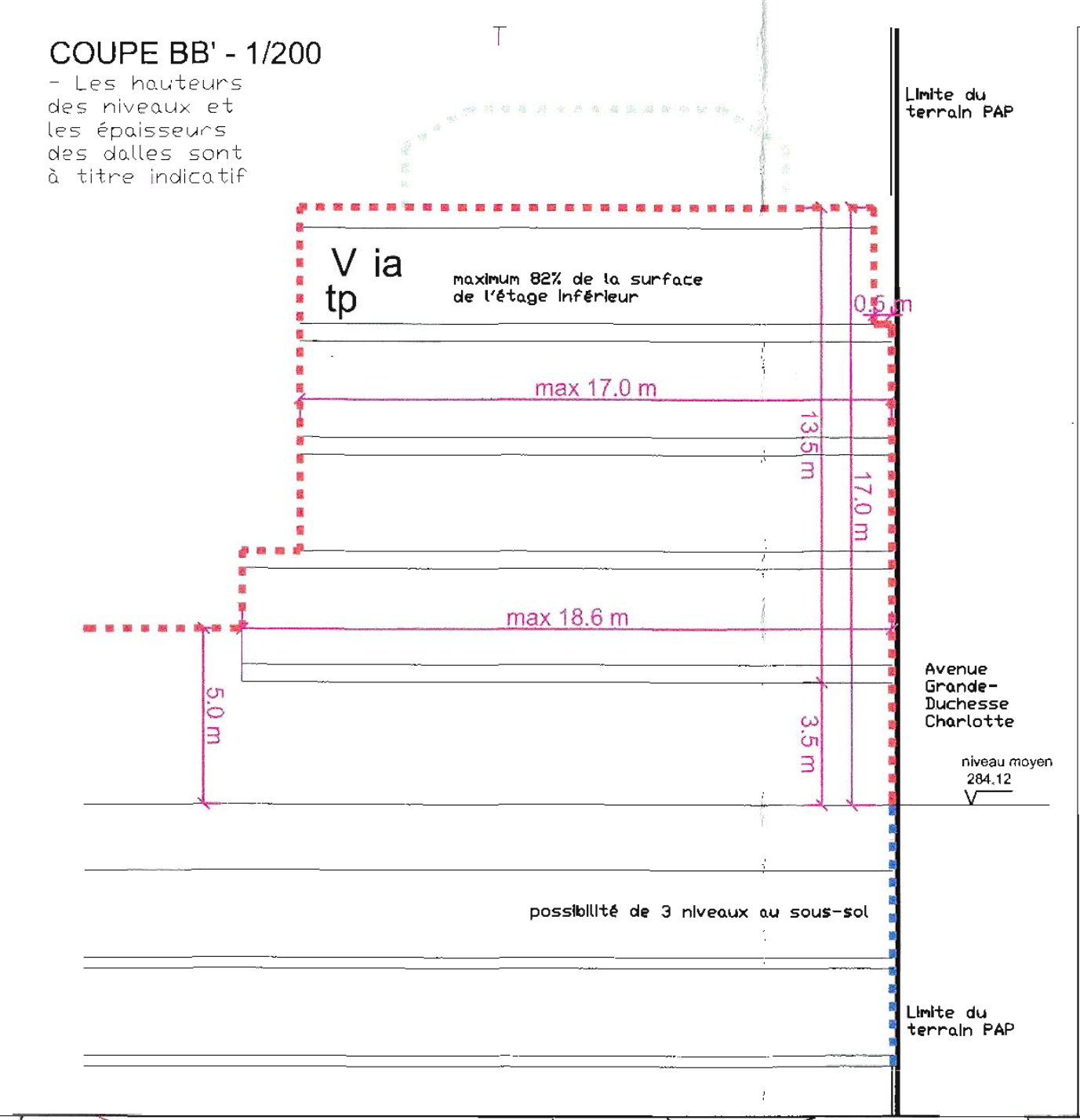
V ia
tp
maximum 82% de la surface de l'étage inférieur
0.5 m
max 17.0 m
13.5 m
17.0 m
max 18.6 m
5.0 m
3.5 m
Avenue Grande-Duchesse Charlotte
niveau moyen 284.12
possibilité de 3 niveaux au sous-sol
Limite du terrain PAP
Limite du terrain PAP

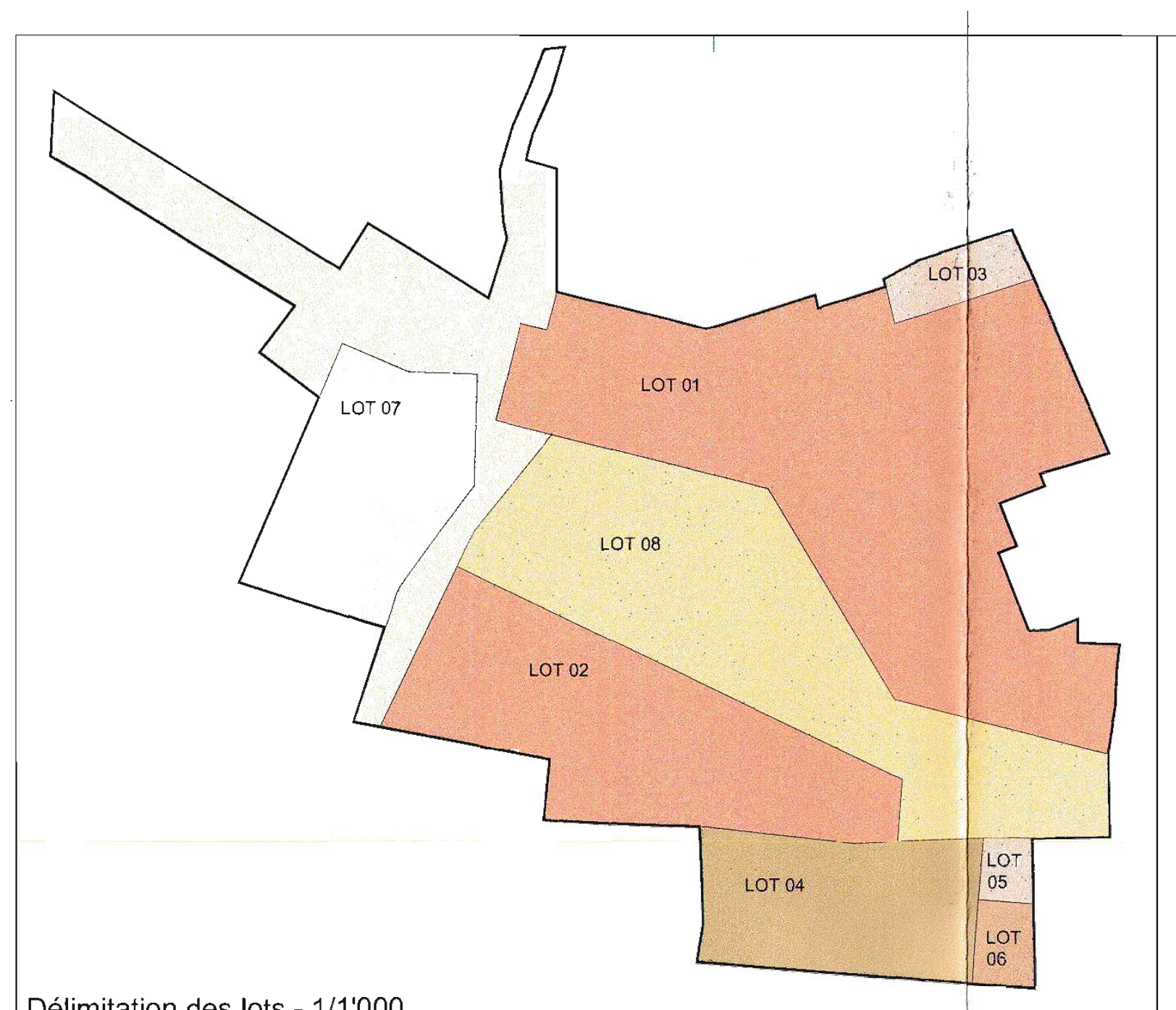
LOT 03
LOT 01
LOT 07
LOT 08
LOT 02
LOT 04
LOT 05
LOT 06

Délimitation des lots - 1/1'000

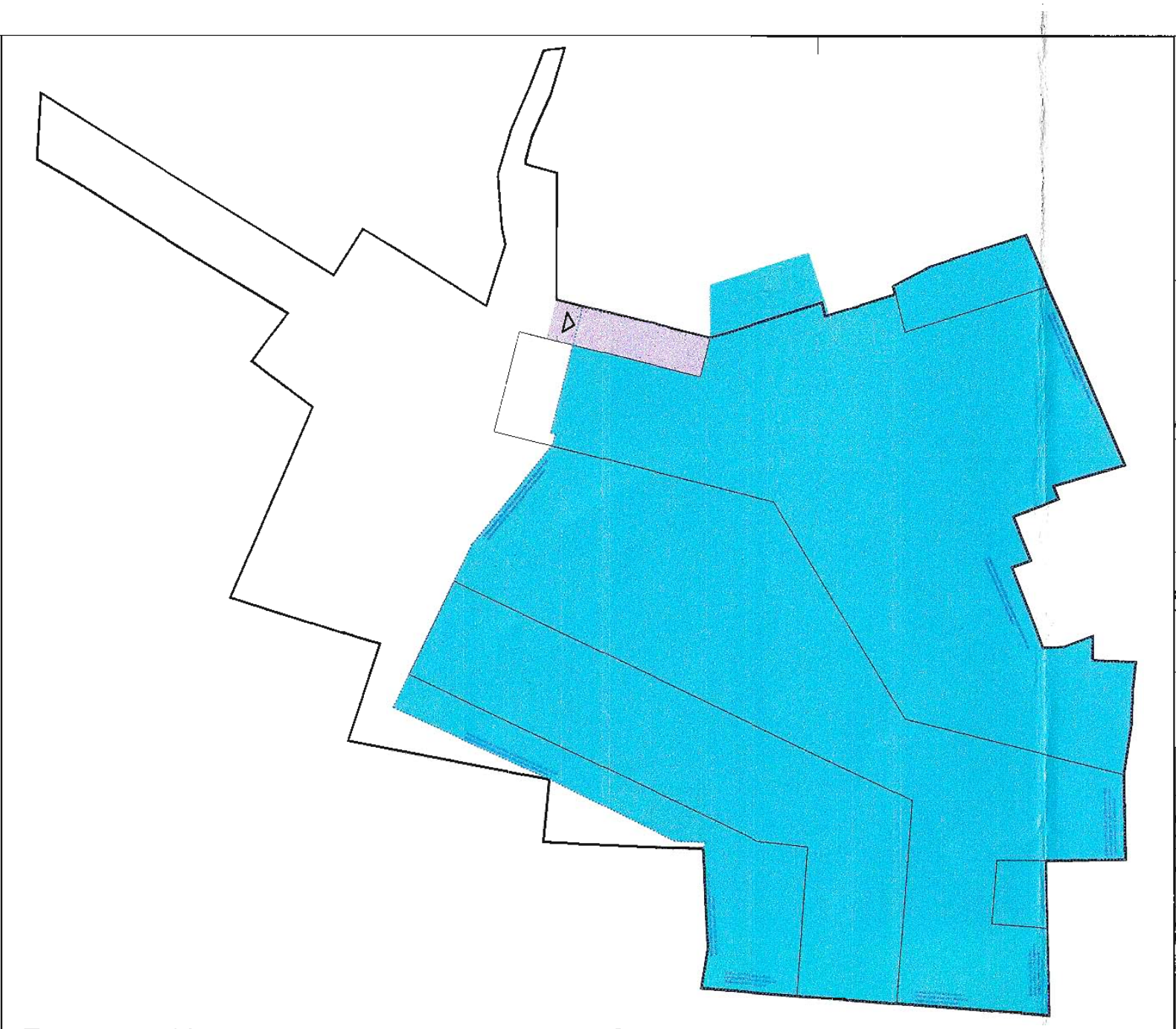

Espace parkings et caves en sous-sol - 1/1'000

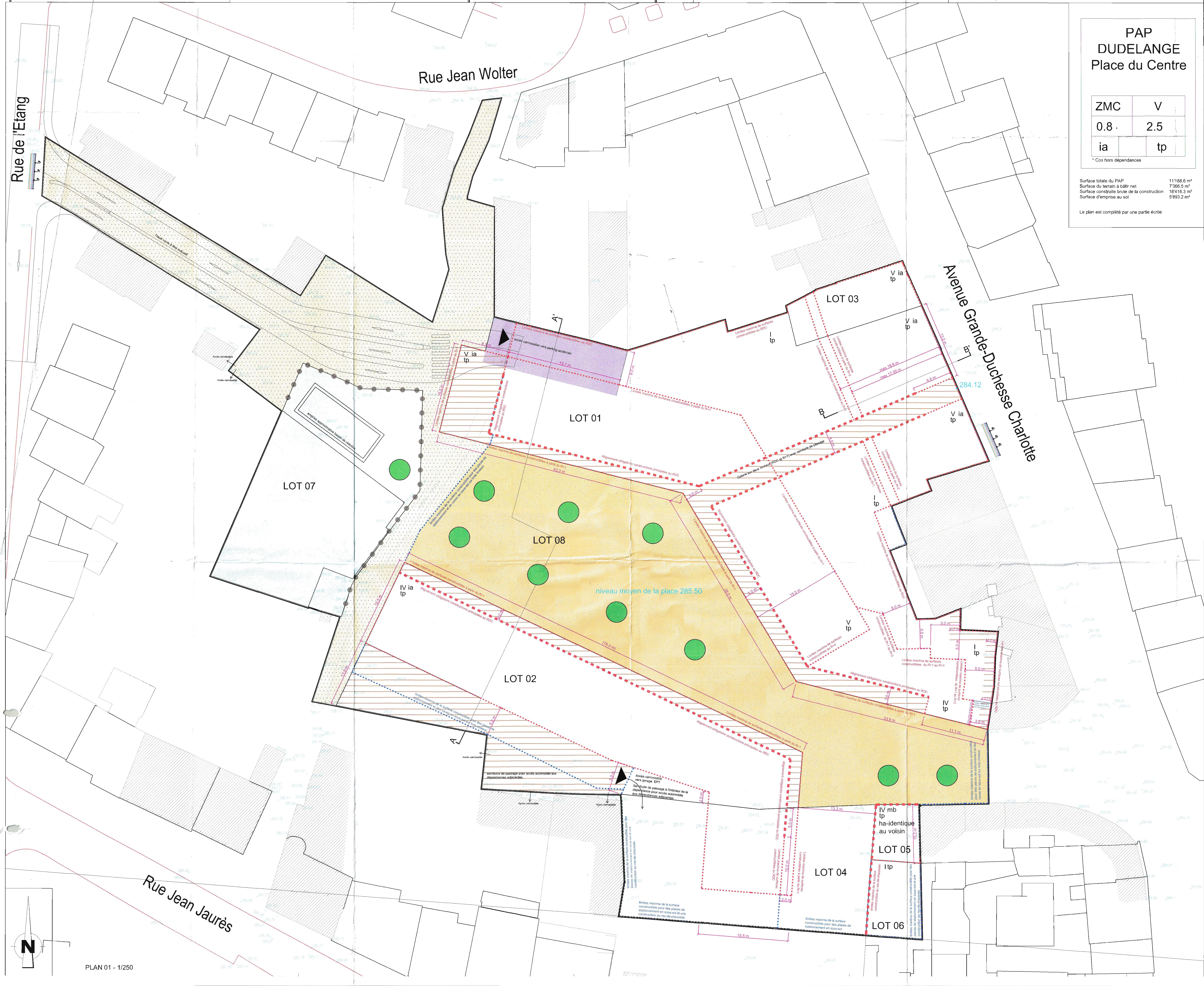
Rue Jean Wolter
Rue de l'Etang
Avenue Grande-Duchesse Charlotte
Rue Jean Jaurès
Tracé voirie à titre indicatif
Accès carrossable
emprise approximative bassin de rétention
LOT 01
LOT 02
LOT 03
LOT 04
LOT 05
LOT 06
LOT 07
LOT 08
V ia
tp
IV ia
tp
I
tp
V
tp
IV
tp
IV mb
tp
ha-identique au voisin
I tp
accès carrossable vers parking souterrain
Limites maxima de surfaces constructibles au RDC
Limites maxima de surfaces constructibles à partir du R+1
Limites maxima de surfaces constructibles à partir du R+2
Limites maxima de surfaces constructibles à partir du R+4
Limites maxima de surfaces constructibles du R+1 au R+3
Alignement obligatoire constructions principales au RDC
Alignement obligatoire constructions principales à partir du R+1
Galerie sur deux niveaux (RDC et R+1) avec servitude de passage
limites maxima de la surface constructible pour des places de stationnement et des caves en sous-sol sur trois niveaux
servitude de passage pour accès automobile aux dépendances adjacentes
Accès carrossable vers garage EPT
Servitude de passage à l'intérieur de la dépendance pour accès automobile aux dépendances adjacentes
limites maxima de la surface constructible pour des places de stationnement en sous-sol et une construction au rez-de-chaussée
limites maxima de la surface constructible pour des places de stationnement en sous-sol
niveau moyen de la place 285.50
284.12
19.7 m
8.3 m
6.0 m
15.5 m
43.3 m
38.0 m
(76.0 m)
33.9 m
11.1 m
13.3 m
10.2 m
10.0 m
5.0 m
3.0 m
4.0 m
2.0 m
6.8 m
13.5 m
max 18.6 m
max 17.00 m
11.9 m
5.2 m
A
A'
B
B'
N

PLAN 01 - 1/250

PAP
DUDELANGE
Place du Centre

ZMC		V
0.8 ·		2.5
ia		tp

* Cos hors dépendances

Surface totale du PAP	11'188.6 m²
Surface du terrain à bâtir net	7'366.5 m²
Surface construite brute de la construction	18'416.3 m²
Surface d'emprise au sol	5'893.2 m²

Le plan est complété par une partie écrite

Dudelange

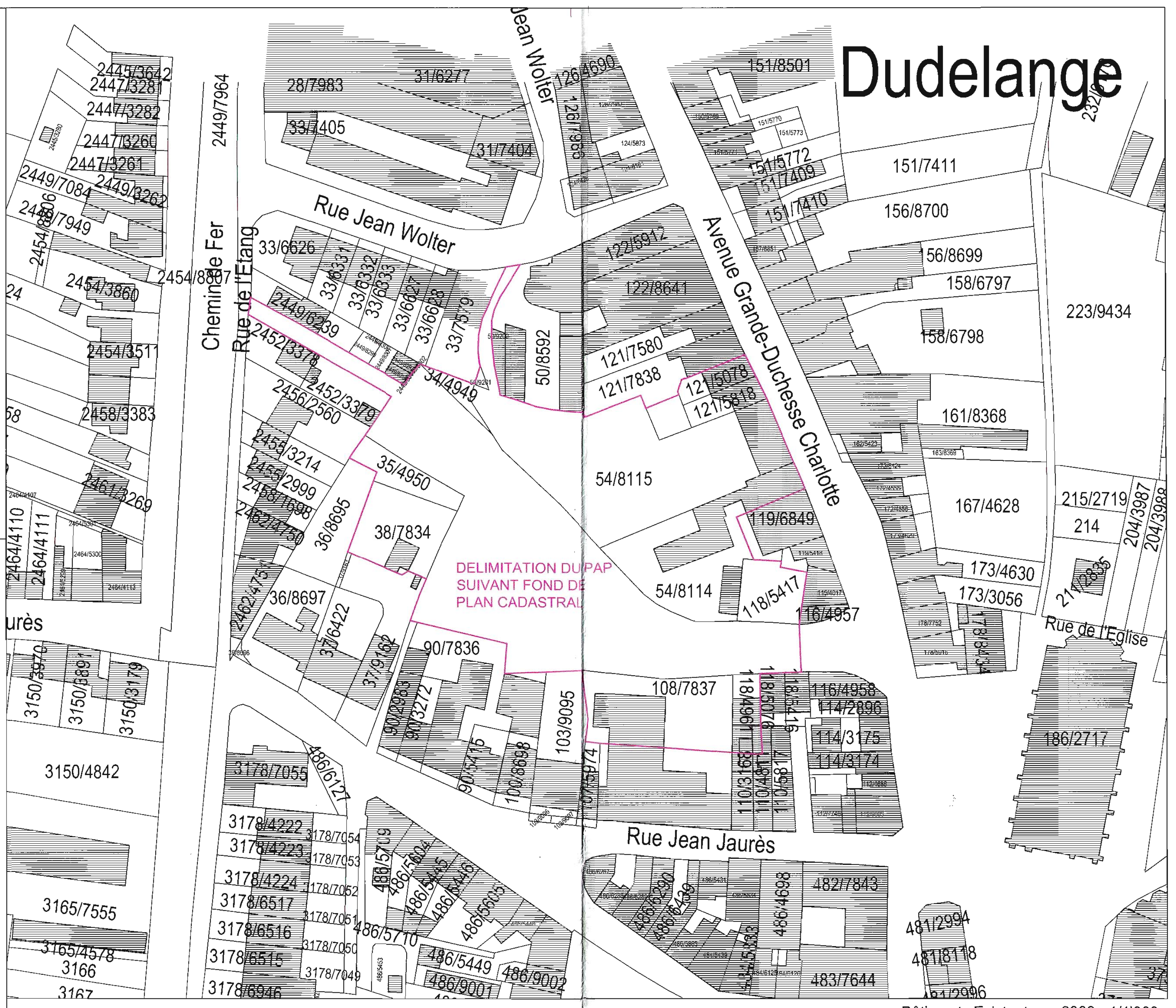
Rue Jean Wolter
Jean Wolter
Chemin de Fer
Rue de l'Etang
Avenue Grande-Duchesse Charlotte
Rue Jean Jaurès
Rue de l'Eglise
DELIMITATION DU PAP SUIVANT FOND DE PLAN CADASTRAL
54/8115
54/8114
38/7834
35/4950
36/8695
36/8697
90/7836
108/7837
50/8592
122/8641
119/6849
118/5417
3150/4842
3165/7555
223/9434
186/2717

Bâtiments Existants en 2009 - 1/1'000

LEGENDE

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol

Zone définie au PAG	HAB-1	II		Nombre d'étages pleins ou Hauteur des constructions
COS	0,4	0,8		CMU
	mi	X	t2	Forme des toitures
Type et disposition des constructions				Prescriptions supplémentaires

Zones définies au PAG:

HAB-1	Zones d'habitation 1
HAB-2	Zones d'habitation 2
ZMC	Zones mixtes à caractère central
ZMU	Zones mixtes à caractère urbain
ZMR	Zones mixtes à caractère rural
ZBEP	Zones de bâtiments et d'équipements publics
ZAE	Zones d'activités économiques etc.
PAP	Délimitation du PAP

Nombre d'étages pleins:

II	Limite supérieure
I - II	Limite inférieure et supérieure
Ⓘ	Obligatoire

Hauteur des constructions:

hc-x	Hauteur à la corniche de x m
ha-x	Hauteur à l'acrotère de x m
hf-x	Hauteur au faîte de x m

Types et dispositions des constructions:

oc	Constructions en ordre contigu
onc	Constructions en ordre non contigu
mi	Maisons isolées
mj	Maisons jumelées
mb	Maisons en bande
*ia	Immeubles-appartements

Implantation des immeubles:

▬ ▬ ▬	Alignement obligatoire constructions principales
······	Limites minima / maxima de surfaces constructibles pour constructions principales
▬ ▬ ▬	Alignement obligatoire dépendances
······	Limites minima / maxima de surfaces constructibles pour dépendances
······	Limites maxima des superstructures (art.9 partie écrite du PAP)

Délimitation des lots / parcelles

●—●—●	Délimitation de zones différentes
☐	Lots privés constructibles
⋯	Terrains cédés à la commune

Degré de mixité des fonctions:

min x%	Pourcentage minimal de logements par immeuble
x% | y%	Pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble
(x%)	Pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Espaces verts:

EVP	Espace vert public (affectation spécifié dans la partie écrite du PAP)
EVp	Espace vert privé (affectation spécifié dans la partie écrite du PAP)
ADJ	Aires de jeux
⊙	Plantations existantes
●	Plantations projetées
▲	Arbres à conserver

Voies de circulation:

☐	Rues
P	Aires de stationnement / emplacements publics
☐	Chemins piétonniers, 'pistes cyclables'
* ▤	Espace contenant un droit de passage pour le public suivant besoin
* ■	Espace utilisable pour accès carrossable
* ☐	Zone de bâtiments et d'aménagements publics
* ■	Espace minéral privé avec servitude de passage et de vue directe

Formes des toitures:

◄—►	Orientation du faîte
tp	Toiture plate
tx	Toiture à x versants, degré d'inclinaison
tm	Toiture mansardée

⊙	Eléments bâtis ou naturels à sauvegarder
■	Respect de conditions d'intégration déterminés
▶	Accès carrossable

Equipements:

——	Conduite d'électricité et poteau d'éclairage public
——	Conduite d'alimentation en eau existante
——	Collecteur eaux usés existant
——	Collecteur eaux pluviales existant
* ——	Conduite de gaz
* ——	Réseau P&T
* ▨	Bâti existant
* ❄ 264,50	Point de référence pour calcul des hauteurs

* Eléments rajoutés à la légende-type du PAP

LES COTES ENTRE PARENTHESES SONT INDICATIVES
CHAQUE NOUVELLE VERSION OU REVISION DE CE PLAN (NOUVEL INDICE) ANNULE ET REMPLACE TOUS LES PLANS PRECEDENTS. CE PLAN RESTE LA PROPRIETE DE L'ARCHITECTE ET NE PEUT ETRE TRANSMIS A UN TIERS SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR. L'ENTREPRENEUR CHARGE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX EST TENU DE CONTROLER TOUTES LES COTES ET VERIFIER TOUTES LES MESURES SUR CHANTIER AVANT EXECUTION DES TRAVAUX. IL DEVRA SIGNALER SANS DELAI A L'ARCHITECTE TOUTE DIFFERENCE CONSTATEE, MEME SI CETTE DERNIERE NE SERAIT QUE MINEURE. IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE MESURER UN DESSIN NON COTE EN VUE D'UNE EXECUTION PREMATUREE SANS CONSULTER L'ARCHITECTE. LE NON RESPECT DE CETTE NOTE ENTRAINE L'ENTIERE ET L'EXCLUSIVE RESPONSABILITE DE L'EXECUTANT.

MODIFICATIONS

Référence: 16379/60C

Le présent document appartient à ma décision de ce jour.
Luxembourg, le 2 juillet 2012
Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région

Jean-Marie HALSDORF

ind.	date	modifications
m		
l		
k		
j		
i		
h		
g		
f		
e		MODIFICATION SUITE AUX RECLAMATIONS
d	29/11/2011	Ajustement limites de construction LOT2
c	14/06/2011	Légende
b	10/06/2011	Modification place et niveaux sous-sol
a	20/12/2010	Lisibilité des traits

STEINMETZDEMEYER
architectes urbanistes 8, rue malakoff l-2114 luxembourg tél (+352) 420 912 fax (+352) 422 802 e-mail stdm@stdm.lu www.stdm.lu nr. oai ap/10260 nr. ét. 60168/a & 85657

MAITRE DE L'OUVRAGE

Commune de DUDELANGE

PROJET

PAP Place du Centre Dudelange

OBJET

PLAN 01 - Partie Graphique

stade : PAP
réf. : DDLNG PAP
architectes : NST - WMW - DPR
nom du fichier : c:\users\cynthia\appdata\local\microsoft\windows\temporary internet files\content.outlook\yh40rl0k\111129 ddlng pap_modifications.dwg

DATE	ECHELLE
28.10.2010	1:200 1:250 1:1'000

PLAN N°

PAP 01.d